



# Santé Education Habitat à Ouagadougou

Ouaga Focus

N° 7  
février 2002

Une initiative visant à développer des services sociaux plus équitables

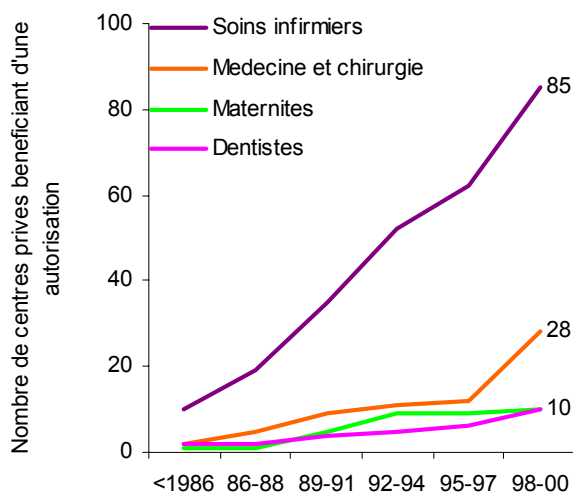
Unité d'Enseignement et de Recherche en Démographie  
Population Council - Save the Children Pays Bas - Mwangaza Action - Institut de Recherche en Développement

## LA PRIVATISATION DE LA SANTE A OUAGADOUGOU

Un des objectifs de l'Initiative santé urbaine et équité de l'Observatoire de Ouagadougou est de suivre l'évolution de l'offre de services de santé dans la capitale. Or celle-ci est caractérisée par une expansion accélérée de l'offre privée. Aucun Ouagalais ne s'étonnera des données présentées dans cette note : il suffit de se déplacer en ville pour constater la prolifération de cabinets médicaux, de dispensaires, de pharmacies, etc.

L'expansion de l'offre privée de soins, résultat d'une politique de libéralisation du secteur de la santé, est d'une ampleur telle qu'on ne peut plus en faire abstraction lorsqu'on parle de santé urbaine, au Burkina comme dans la plupart des pays africains.

Figure 1  
Evolution du nombre d'établissements privés de soins autorisés à Ouagadougou



Source : Direction de la Médecine Hospitalière, Ministère de la Santé, 2001. Classement selon la spécialité déclarée de l'établissement

Le développement d'une offre privée de santé n'est pas en soit inéquitable. Il le devient s'il se fait au détriment de la qualité et de l'accessibilité des soins. L'évaluation de la qualité et de l'accessibilité des soins n'est pas

l'objet de cette note. Nous nous limitons ici à décrire l'évolution de l'offre privée de santé à partir de la liste des établissements privés obtenue au Ministère de la santé (Direction de la Médecine Hospitalière)

## Le nombre d'établissements privés a augmenté de deux tiers en quatre ans

La Figure 1 illustre bien la croissance du nombre d'établissements de santé privés à Ouagadougou. Notons qu'il s'agit ici des établissements qui ont reçu l'autorisation d'ouverture entre 1969 et 2000. N'y figurent pas les officines « informelles » ou les cabinets qui ont obtenu une autorisation en 2001.

On constate sur la Figure 1 une augmentation des autorisations accordées les quatre dernières années. Comme le montre le tableau ci-dessous, le nombre d'établissements autorisés a augmenté de deux tiers depuis 1997. **Le nombre de cliniques et de cabinets médicaux** bénéficiant d'une autorisation a plus que doublé en l'espace de quatre ans, passant de 11 en 1996 à 28 en 2000. En revanche, il n'y a eu qu'une seule maternité qui a obtenu une autorisation depuis 1997.

Or, les données concernant les autorisations sous-estiment le nombre d'établissements en activité. Ainsi, la même liste comptabilisait, en 2001, 170 établissements de soins privés dont 32 sans numéros d'autorisation.

Tableau 1  
Offre de santé privée à Ouagadougou selon le nombre d'autorisations accordées avant 1997 et depuis 1997.

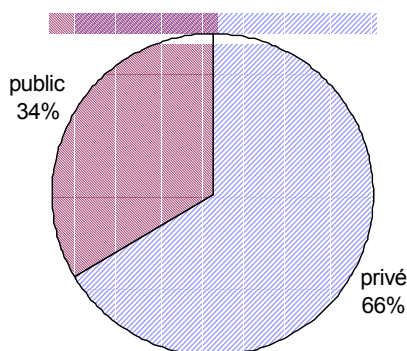
	<1997	97-00	croissance
Maternités	9	1	11%
Dentistes	5	5	100%
Chirurgie	2	7	350%
Médecine	7	9	129%
Ophtalmologie	2	1	50%
Soins infirmiers	55	30	55%
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>53</b>	<b>66%</b>

Source : Direction de la Médecine Hospitalière, Mairie de Ouagadougou, 2001. Classement selon la spécialité déclarée de l'établissement

## Les deux tiers des établissements de santé à Ouagadougou sont privés.

Les 133 établissements privés sont à comparer aux 68 formations sanitaires du système public en 2000 à Ouagadougou recensés (Figure 2)

**Figure 2 : Répartition des établissements de santé entre le privés et le public à Ouagadougou)**



Source : Direction de la médecine hospitalière, Ministère de la santé, 2001 ; Annuaire statistique 2000, Ministère de la santé, Direction des études et de la Planification.

Il est clair que la comparaison de l'offre privée avec celle du secteur public ne peut pas se résumer au nombre d'établissements. Toutefois, dans un pays qui manque de médecins, il est légitime de poser la question de l'implication du corps médical dans le secteur privé.

Ici encore, la liste des établissements privés apporte un éclairage intéressant quoique indirect : elle fournit en effet la qualification du propriétaire de l'établissement (Tableau 2).

**Tableau 2**  
**Nombre de médecins propriétaires d'un établissement de santé à Ouagadougou**

	Médecins	Total	
Cabinet	24	123	20%
Clinique	11	20	55%
Laboratoire	2	2	100%
Polyclinique	2	2	100%
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>147</b>	<b>27%</b>

Source : Direction de la médecine hospitalière, Mairie de Ouagadougou, 2001. Classement selon la nature déclarée de l'établissement

Il serait évidemment intéressant de connaître l'effectif des médecins qui travaillent, à temps plein et à temps partiel, dans les établissements privés car il ne fait de doute pour personne que l'absence physique du personnel de santé dans le service public est en grande partie due à leur emploi dans les établissements privés. Or il est probable que la croissance du secteur privé va se poursuivre et que la pénurie des médecins et infirmiers disponibles dans les centres publics risque de s'amplifier au détriment de la santé des familles qui n'ont pas les moyens de payer les tarifs pratiqués dans les cliniques privées. L'étude approfondie de la privatisation de la santé, de l'allocation des ressources financières et humaines entre le privé et le public et des conséquences de cette nouvelle donne sur la santé des populations urbaines les plus défavorisées sont donc plus que jamais d'actualité à Ouagadougou.

Gabriel Pictet  
UERD-Population Council  
[pictet@fasonet.bf](mailto:pictet@fasonet.bf)